

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 5 AVRIL 2006,
Salle Albin Mazon, Bureau de la Communauté à Privas**

Début de la séance : 19h05

Présents : Messieurs Jean LEYNAUD, Yann BACCONNIER, Edouard LEVEUGLE, André PEYRARD, Jean-Claude DURAND, Gérard CHIROSSEL, Jean-Pierre ASTRUC, Gérard BEAL, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, François VEYREINC, Roland SADY, Alain MARTIN, Patrick LALLEMAND, Gilbert MOULIN, Yves CHASTAN, Hervé SAULIGNAC, Bernard VIALLE, Gilbert FREUCHET, Etienne ROGER, Florian BENEFICE, Max LAFOND, Fabrice JACQUET, Arnaud RITTE, Christian VERCASSON, Marc JARZAT, Alain CHAUSSIGNAND, Philippe MAZADE, Yves CHEVALIER, Didier BELIN.

Excusés : Monsieur Jean-Louis BONHOMME.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier BELIN.

Ordre du Jour :

- 1) Election du 5^{ème} vice-président,
- 2) Compte Administratif 2005,
- 3) Vote des taux des 4 taxes directes locales et du taux de TPZ,
- 4) Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
- 5) Budget Primitif 2006,
- 6) Budget SPANC 2006,
- 7) Taxe de séjour,
- 8) Subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme,
- 9) Subvention aux manifestations sportives à forte notoriété,
- 10) Indemnités du président et des vice-présidents.

Communications diverses :

- constitution de la commission d'appel d'offres : appel à candidature en vue de l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants,
- élection des délégués au SIDOM pour Privas et au SITVOM pour Rompon.

Le quorum étant largement atteint le Président débute le Conseil Communautaire.

François VEYREINC souhaite en premier lieu la bienvenue aux nouveaux représentants des communes de Privas et Rompon et souligne l'importance de ce conseil communautaire consacré notamment au vote du Budget Primitif 2006 de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées.

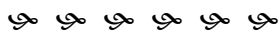


Approbation du Compte rendu du Conseil Communautaire du 22 février 2006 :

François VEYREINC demande si le compte rendu du conseil communautaire du 22 février dernier donne lieu à des observations.

André PEYRARD demande que la précision suivante soit apportée à son intervention concernant le SPANC : « il regrette que la commission compétente n'ait pas été réunie pour réfléchir aux services apportés aux usagers ».

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.



I/ Election du 5^{ème} vice-président

Le 12 janvier 2004 le Conseil Communautaire a fixé à 5 le nombre de vice-présidents.

Un poste de vice-président demeurant vacant depuis le mois de décembre dernier il est proposé aux membres du conseil communautaire, après les désignations des nouveaux délégués des communes de Privas et Rompon intervenues ces derniers jours, d'élire un 5^{ème} vice-président.

François VEYREINC, s'exprimant au nom des membres du Bureau, propose que ce poste revienne à la commune de Privas.

Hervé SAULIGNAC, au nom de la commune de Privas, propose la candidature de Yves CHASTAN.

Le président fait procéder à l'élection à bulletins secrets.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- 28 voix pour Yves CHASTAN,
- 1 bulletin blanc.

Monsieur Yves CHASTAN est élu 5^{ème} vice-président de la Communauté de Commune.

Yves CHASTAN remercie l'ensemble de ses collègues pour leur vote. Dans son intervention il précise notamment qu'il rejoint l'exécutif de la Communauté de Communes dans un esprit de collaboration constructive et avec l'objectif d'associer pleinement la commune de Privas à la démarche communautaire en particulier dans le cadre de la définition à venir de l'intérêt communautaire

François VEYREINC remercie Yves CHASTAN et propose aux conseillers communautaires d'élire les nouveaux délégués titulaires et suppléants qui vont représenter Privas et Rompon au sein du SIDOM et du SITVOM.

Après avoir procédé aux opérations de vote ont été élus à l'unanimité :

- au sein du SIDOM pour PRIVAS :

**Délégués titulaires : Madame ISOPET Danielle
 Madame PASSAGNE Gisèle**

- au sein du SITVOM pour ROMPON :

**Délégués titulaires : Monsieur JACQUET Fabrice
 Monsieur HABOUZIT André
Délégués suppléants : Madame JANIN L.
 Monsieur SCHEPENS D.**

Les délégués suppléants de Privas seront élus ultérieurement.



II/ Compte administratif 2005

François VEYREINC donne la parole à Patrick LALLEMAND, vice-président chargé des finances, pour la présentation du compte administratif 2005 établi sur les bases suivantes :

• Fonctionnement :	Dépenses	2 399 767.03 €
	Recettes	2 620 934.76 €
• Investissement :	Dépenses	46 731.86 €
	Recettes	92 313.14 €

Soit un excédent pour l'année 2005 de 266 749.01 € affecté comme suit :

- 45 581.28 € au compte 001 Excédent d'investissement reporté
- 221 167.73 € au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisés

Le Président se retire de la salle et Patrick LALLEMAND invite les membres du Conseil Communautaire à procéder au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve avec 27 voix pour et 1 abstention (Max LAFOND) le compte administratif 2005.

Retour de François VEYREINC.

Arrivée d'Alain CHAUSSIGNAND à 19h37.

François VEYREINC propose de modifier l'ordre des délibérations et de commencer par l'examen du Budget Primitif.



III/ Budget primitif 2006

Patrick LALLEMAND donne lecture au Conseil Communautaire du document budgétaire 2006 qui prévoit notamment les inscriptions suivantes :

• Fonctionnement :	2 635 892.91 € en dépenses et en recettes
• Investissement :	384 709.67 € en dépenses et en recettes

En conclusion de son intervention le vice président insiste sur le fait que ce budget est résolument tourné vers le développement économique du territoire communautaire.

Jean-Pierre ASTRUC approuve le geste fait par la Communauté de contribuer, par son budget général, à la prise en charge d'une partie du coût des ordures ménagères.

Yves CHASTAN, qui note que cette contribution communautaire est faite à titre exceptionnel, demande si des précisions peuvent être apportées sur la redevance spéciale prévue pour 2007.

Jean-Pierre ASTRUC répond qu'une étude est en cours au sein du SIDOM sur la réorganisation des circuits de collecte et sur la mise en place de la redevance spéciale.

Roger ETIENNE s'interroge sur les modalités des aides apportées aux entreprises et le soutien communautaire aux manifestations sportives à forte notoriété.

François VEYREINC expose que les aides aux entreprises sont conditionnées par la création d'un minimum de 5 emplois. Le règlement des aides prévoyant que les subventions allouées seront remboursées en cas de non respect du programme de création d'emplois.

Sur le point des manifestations sportives, il précise qu'il semblait intéressant de s'appuyer sur des manifestations à caractère exceptionnel pour promouvoir l'image de la Communauté. En 2005, 2 manifestations sportives ont bénéficié de cette aide : le championnat du monde de Boxe organisé à Privas, le Triathlon du Pouzin.

Gilbert FREUCHET demande si des aides peuvent être envisagées pour les manifestations culturelles.

Pour François VEYREINC de nombreuses possibilités existent mais elles doivent être examinées dans le cadre des compétences actuelles ou à venir de la Communauté.

Florian BENEFICE demande quels sont les travaux de voirie prévus cette année.

François VEYREINC précise qu'aucun investissement en matière de voirie n'est encore arrêté. Néanmoins, des dépenses pourraient être programmées avec la fin du chantier des éoliennes sur Freyssenet ainsi que sur de nouvelles zones d'activités économiques.

Alain CHAUSSIGNAND fait part de son interrogation sur l'inscription d'un crédit de 5 000 € (article 1314) pour la crèche halte garderie de Chomérac. Il rappelle que la Communauté n'a pas la compétence « petite enfance » dans ses statuts. Inscrire cette ligne revient à ouvrir la porte à de nombreuses autres sollicitations auxquelles nous ne pouvons pas encore répondre.

François VEYREINC explique que cette proposition de dépense a été longuement débattue au sein du bureau et présentée en connaissance de cause. La subvention ne pourra être effectivement versée que lorsque les compétences auront été modifiées et clairement établies en matière de petite enfance.

Pour Jean-Pierre ASTRUC, les recettes fiscales sont maintenant bien connues et acquises. Il s'interroge sur les marges de manœuvre de la Communauté pour faire face aux nouvelles actions..

Pour François VEYREINC, la Communauté est active dans le développement économique avec des actions comme l'aide à la création d'emploi qui favorise le développement des entreprises sur le territoire, le recensement des disponibilités foncières sur les communes membres et, bien sur, le dossier du Centre Européen de Nouvelles Technologies (CENT) sur St Julien en St Alban.

Philippe MAZADE demande plus de renseignements sur l'avancée du projet CENT.

Vu la part importante du budget investissement 2006 consacrée au CENT, Roger ETIENNE formule des craintes pour les budgets à venir qui pourraient recourir à des emprunts et donc hypothéquer d'autres projets. De plus lui aussi demande plus d'informations sur le projet.

Hervé SAULIGNAC pense que les acquisitions de terrains prévues pour le CENT représentent un acte d'engagement sur le dossier. Si le projet devait ne pas aboutir, ces terrains pourront-ils être utilisés ? Les 2 dimensions du projet, NTIC et touristique, sont totalement différentes. De plus, il précise qu'un projet similaire aurait été entrepris avec succès à Courçon en Charentes Maritimes : le village du 3^{ème} millénaire.

François VEYREINC explique qu'il est normal que ce dossier génère autant de questions et propose un échange spécifique sur ce dossier avec en particulier la mise en place d'une commission CENT. Par ailleurs il confirme la solidité du projet par les engagements des partenaires privés pressentis et le juste équilibre entre activités NTIC et touristiques. Il rajoute que les services de la Communauté avancent avec la plus grande rigueur sur ce projet en s'assurant de la réalité de tous les engagements des différents partenaires.

Christian VERCASSON confirme que ce projet est primordial pour sa commune. Le lancement de la procédure de modification du PLU démontre la volonté municipale de s'engager dans ce dossier. Il précise également que la démarche entreprise par la Communauté de Communes se fait en étroite concertation avec la municipalité de St Julien en St Alban.

Pour Yves CHASTAN il ne faut pas interpréter les interventions des nouveaux élus privadois comme des oppositions au projet. Il paraît important d'obtenir des précisions sur les 2 volets, immobilier et touristique. Nous pouvons faire confiance aux investisseurs mais il est nécessaire de connaître les réels projets en matière de création d'emplois. Le projet est séduisant mais appelle des réponses précises à de nombreuses questions.

Un autre point important préoccupe Yves CHASTAN : la réflexion sur l'intérêt communautaire. En effet, sur Privas, des projets engagés sont complètement bloqués car la préfecture estime qu'ils reviennent à la Communauté. Il faut donc définir l'intérêt communautaire le plus rapidement possible pour ne pas perdre certains investisseurs.

Edouard LEVEUGLE explique que les interrogations posées ce soir ont déjà été soulevées antérieurement. Le projet du CENT est un dossier dans lequel nous avançons prudemment mais nous ne pouvons pas le laisser passer. L'intérêt est trop important pour notre territoire.

Fabrice JACQUET fait part également de ses interrogations et note qu'il est temps de créer une commission CENT pour obtenir plus de renseignements.

François VEYREINC confirme la création d'une commission spécifique au CENT et une prochaine réunion sur le sujet. **De plus il informe que toutes les décisions importantes sur le dossier seront soumises au conseil communautaire.**

Après cet échange le budget 2006 est soumis au vote des conseillers communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve avec 27 voix pour et 3 abstentions (Roger ETIENNE, Fabrice JACQUET, Max LAFOND) le budget 2006.



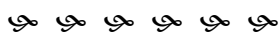
IV/ Vote du taux des 4 taxes directes locales et du taux de TPZ

Patrick LALLEMAND propose que les taux 2006 demeurent identiques à ceux de l'année précédente conformément aux engagements pris lors du débat d'orientation budgétaire du 22 février dernier.

En outre, pour faire suite à la délibération du 28 septembre 2005 instituant une Taxe Professionnelle de Zone à compter du 1^{er} janvier 2006 sur la commune de Freyssenet (lieux-dits Serre des Fourches, Malescot, Monteillet et Lichemaille), il est proposé d'arrêter un taux de TPZ de 14.85% correspondant au taux moyen pondéré de TP sur toutes les communes membres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de fixer comme suit les taux de fiscalité pour 2006 :

Taxe d'habitation :	0.223 %
Taxe foncier bâti :	0.367 %
Taxe foncier non bâti :	1.470 %
Taxe professionnelle :	0.274 %
Taxe professionnelle de zone :	14.85 %

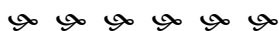


V/ Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

François VEYREINC, conformément à ce qui vient d'être évoqué dans le cadre de l'examen du BP 2006, confirme que la Communauté a décidé de contribuer par son budget général au paiement d'une partie des dépenses des ordures ménagères dans une proportion de 2.2% du produit attendu pour chaque commune. Il présente ensuite les taux de TEOM pour les 16 communes membres de la Communauté et les soumet au vote.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
accepte avec 28 voix pour et 2 voix contre (Edouard LEVEUGLE, André PEYRARD) de fixer
comme suit les taux de la TEOM pour 2006 :**

COMMUNES	BASES PREVISIONNELLES	PRODUIT ATTENDU	TAUX TEOM
ALISSAS	613 637	69 832	11.38%
CHOMÉRAC	1 411 690	212 601	15.06%
COUX	1 041 986	97 842	9.39%
CREYSSEILLES	78 911	9 777	12.39%
FLAVIAC	576 569	83 718	14.52%
FREYSSENET	19 088	3 510	18.39%
LYAS	323 983	38 003	11.73%
POURCHERES	61 696	10 951	17.75%
PRIVAS	7 576 438	916 749	12.10%
ROCHESSAUVE	152 273	25 445	16.71%
ST JULIEN	662 493	82 149	12.40%
ST PRIEST	509 723	65 805	12.91%
VEYRAS	1 059 687	101 094	9.54%
TOTAL SIDOM	14 088 174	1 717 476	
LE POUZIN	1 812 202	283 066	15.62%
ROMPON	439 376	85 283	19.41%
TOTAL SITVOM	2 251 578	368 349	
ST CIERGE	90 489	15 636	17.28%
TOTAL SICTOM	90 489	15 636	
TOTAL	16 430 241	2 101 461	



VI/ Budget SPANC 2006

Didier BELIN donne lecture au Conseil Communautaire du document budgétaire SPANC 2006 qui prévoit notamment les inscriptions suivantes :

- Fonctionnement : 67 066.50 € en dépenses et en ræettes
- Investissement : 31 360.00 € en dépenses et en ræettes

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
approuve à l'unanimité le budget SPANC 2006.**



VII/ Taxe de séjour

Le 1^{er} décembre 2004, le Conseil Communautaire a mis en place une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire. Ce territoire étant passé de 18 à 16 communes, Gérard BEAL invite les conseillers à délibérer à nouveau sur les modalités d'instauration de la taxe de séjour intercommunale pour l'année 2006 et les suivantes. Le résultat satisfaisant de l'année 2005, 19 210.71 € pour 46 hébergeurs, permet d'envisager avec optimisme la saison touristique à venir.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'assujettir à la taxe de séjour les types d'hébergements suivants :
 - campings et hébergements de plein air non classés, 1 ou 2 étoiles ou de caractéristiques équivalentes,
 - campings et hébergement de plein air 3 ou 4 étoiles ou de caractéristiques équivalentes,
 - hôtels de tourisme et locations diverses classés sans étoile ou non classés,
 - hôtels de tourisme et locations diverses classés 1 étoile ou de caractéristiques équivalentes,
 - hôtels de tourisme et locations diverses classés 2 étoiles ou de caractéristiques équivalentes,
 - hôtels de tourisme et locations diverses classés 3 étoiles ou de caractéristiques équivalentes,
 - hôtels de tourisme et locations diverses classés 4 étoiles et plus ou de caractéristiques équivalentes,
- D'instaurer la taxe de séjour au réel sur l'ensemble de son territoire et pour tous types d'hébergement,
- De fixer la période de taxation du 1^{er} mai au 30 septembre inclus,
- De fixer la période de perception du 1^{er} au 30 novembre inclus,
- De fixer les tarifs comme suit :

Types et catégories d'hébergements	Tarif par personne et par nuitée
campings et hébergements de plein air non classés, 1 ou 2 étoiles ou de caractéristiques équivalentes	0.20 €
campings et hébergement de plein air 3 ou 4 étoiles ou de caractéristiques équivalentes	0.30 €
hôtels de tourisme et locations diverses classés sans étoile ou non classés	0.30 €
hôtels de tourisme et locations diverses classés 1 étoile ou de caractéristiques équivalentes	0.40 €
hôtels de tourisme et locations diverses classés 2 étoiles ou de caractéristiques équivalentes	0.45 €
hôtels de tourisme et locations diverses classés 3 étoiles ou de caractéristiques équivalentes	0.60 €
hôtels de tourisme et locations diverses classés 4 étoiles et plus ou de caractéristiques équivalentes	0.80 €

- De confirmer les principales exonérations obligatoires : enfants de moins de 13 ans, colonies et centres de vacances, bénéficiaires d'aides sociales, fonctionnaires et agents de l'Etat dans le cadre de leur profession, gardes-malades en station hydrominérales, climatiques et uvaux,

- De rappeler que les voyageurs et représentants de commerce ne sont plus exonérés de la taxe de séjour,
- De confirmer les réductions pour familles nombreuses :

- 30 %	Famille comprenant 3 enfants de moins de 18 ans
- 40 %	Famille comprenant 4 enfants de moins de 18 ans
- 50 %	Famille comprenant 5 enfants de moins de 18 ans
- 75 %	Famille comprenant 6 enfants de moins de 18 ans



VIII/ Subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme

Comme l'année précédente, le Conseil Communautaire doit délibérer sur la subvention de fonctionnement allouée à l'Office du Tourisme.

Gérard BEAL précise aux membres du Conseil Communautaire qu'il est proposé, suite aux réunions qui se sont tenues avec les responsables de l'Office du Tourisme et à l'analyse approfondie des comptes, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 75 000 € à l'Office du Tourisme.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte de verser une subvention de 75 000 € à l'Office du Tourisme Privas – Rhône et Vallées au titre de l'année 2006,**
- **Décide de reverser à l'Office du Tourisme le montant de la Taxe de Séjour instaurée le 1^{er} décembre 2004 par notre assemblée,**
- **Mandate le Président pour signer la convention à intervenir avec l'Office du Tourisme.**



IX/ Subventions aux manifestations sportives à forte notoriété

François VEYREINC donne la parole à Didier BELIN, vice-président chargé des sports.

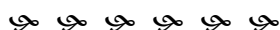
Depuis sa mise en place en avril 2005 notre règlement en faveur des manifestations sportives à forte notoriété rencontre un grand succès auprès des responsables d'association.

Une première répartition du crédit de 15 000 € destiné à soutenir les événements organisés sur le territoire communautaire est proposée :

- 10^{ème} TRIKATHLON du Pouzin : il est proposé d'allouer au Kiwanis Club de Privas une subvention de 2 000 € pour cette manifestation organisée le 20 mai 2006.
- 5^{ème} course de côte de Chomérac-Saint Bauzile : il est proposé d'allouer au Moto Club Privadois une subvention de 2 000 € pour cette manifestation organisée les 1^{er} et 2 juillet 2006.
- Relais de la Châtaigne à l'Olivier : il est proposé d'allouer à l'association Courir avec Alissas une subvention de 1 000 € pour cette course de relâs organisée du 11 au 18 août 2006.
- Coupe Rhône-Alpes de VTT Cross-country : il est proposé d'allouer au club Seven Bike Privas une subvention de 500 € pour cette manifestation organisée le 19 mars 2006 à Veyras.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'inscription budgétaire de 15 000 € pour le soutien de manifestations sportives à forte notoriété,
- décide d'allouer les subventions proposées ci-dessus.



X/ Indemnités du président et des vice-présidents

Patrick LALLEMAND expose la délibération.

Par une délibération en date du 16 septembre 2004, les indemnités allouées au Président et aux vice-présidents ont été fixées à 1/3 du montant plafond autorisé par la circulaire n° 2004-212-3.

Compte tenu de l'implication de plus en plus importante de l'exécutif dans la préparation et le suivi des dossiers communautaires il est proposé, ainsi qu'il l'avait été envisagé dans le cadre de l'examen du budget 2005, de revaloriser ces indemnités. Cette revalorisation s'effectuera sur la base des montants bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux déterminés en référence à l'indice brut 1015 (modifié le 1^{er} novembre 2005).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide avec 29 voix pour et 1 abstention

(Edouard LEVEUGLE) d'allouer les indemnités suivantes :

- pour le président : 2/3 de 2 477.42 € soit 1 651.61 €
- pour les vice-présidents : 2/3 de 907.65 € soit 605.10 €



Questions diverses

● Constitution de la commission d'appel d'offres : 5 titulaires – 5 suppléants

Le président invite les conseillers communautaires intéressés par cette commission à se faire connaître auprès du secrétariat. Un vote sera ensuite proposé aux élus au cours du prochain conseil communautaire.

● Yann BACCONNIER intervient sur 2 points :

- l'importance de définir rapidement l'intérêt communautaire, le délai du mois d'août étant très court.
- propose la mise en place d'une aide financière de la Communauté pour subventionner les communes qui testent le dispositif d'enfouissement des containers de tri sélectif.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Président

Les Vice-Présidents

Le Secrétaire de séance

Les Délégués Intercommunaux